



## UNIPER FRANCE

Uniper France, filiale du groupe Uniper, est le troisième acteur sur le marché de la production électrique en France et fournit un large portefeuille de professionnels en électricité et gaz naturel.

Par un effort constant, entamé avant même le Grenelle de l'Environnement, Uniper en France a investi plus d'un milliard d'euros pour la décarbonation de son mix de production. Cet engagement pour une économie française décarbonée a permis de compenser le retrait de 1.000 MW de capacité de production charbon par la mise en service de deux unités cycle combiné gaz et d'actifs renouvelables biomasse, éolien et solaire.

Uniper France a réduit ses émissions carbone de l'ordre de 4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur la période 2008-2016, ce qui représente 7.5 % de l'effort réalisé au niveau national sur la même période, chiffre considérable au regard de la taille de l'entreprise.

## CAHIER D'ACTEUR

### Contribution d'Uniper France

#### LE BOIS-ÉNERGIE : UNE FILIÈRE D'AVENIR, UN POTENTIEL IMPORTANT QUI A TOUTE SA PLACE DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE DE DEMAIN

La biomasse et plus largement le bois énergie, a pleinement sa place dans le mix énergétique de demain à côté des autres énergies renouvelables intermittentes. Le potentiel de développement de cette filière doit être pris en compte dans le cadre de la PPE.

#### LA FRANCE DISPOSE D'ATOUTS CONSIDÉRABLES POUR DÉVELOPPER UNE FILIÈRE BOIS ÉNERGIE

L'ADEME dans la synthèse de son étude « *Disponibilités forestière d'une gestion durable et réaliste* » (22 février 2016) affirmait que « *les capacités de la forêt française permettent une augmentation importante de la récolte à l'horizon 2035, jusqu'à +20 millions de m<sup>3</sup>/an, tout en restant dans le cadre d'une gestion durable et réaliste* ». Une telle situation pouvant selon elle directement bénéficier à la demande croissante en énergies d'origine renouvelable. L'Etat a ainsi tout intérêt à encourager les filières de production d'énergie ayant recours à la biomasse, capables de produire de l'électricité et de la chaleur avec une flexibilité utile pour la sécurité d'approvisionnement.

#### LE BOIS ÉNERGIE S'INSCRIT PARFAITEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le bois énergie s'inscrit parfaitement dans le concept de transition énergétique. L'exemple de la conversion opérée par UNIPER sur sa centrale de Gardanne-Meyreuil en est une bonne illustration. Le défi réalisé par l'opérateur a consisté à passer du fossile au renouvelable sur un même site et sur une même unité, contribuant à réduire significativement le déficit de production de la région PACA, région particulièrement sensible sur le plan de la sécurité d'approvisionnement.

Le bois énergie joue un rôle primordial dans la transition énergétique en raison du caractère programmable des installations et de leur capacité à fournir des services d'équilibrage au réseau. Elles permettent d'accompagner le développement des énergies renouvelables intermittentes.

## LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE REPRÉSENTE UNE OPPORTUNITÉ POUR LES TERRITOIRES EN TERMES D'EMPLOIS

Plusieurs études menées sur ce sujet, dont une par les Communes forestières (COFOR), ont démontré que la valorisation de 1.000 tonnes de biomasse extraites de la forêt permettait la création d'un emploi.

Ce constat peut également s'appliquer à la filière biomasse issue des déchets verts, de l'élagage, de l'arrachage, des vieux meubles, ou des vieilles palettes. L'exploitation de cette biomasse implique de structurer la collecte, la préparation, le conditionnement et la livraison du produit aux énergéticiens. L'activité induite par la valorisation de 1.000 tonnes de déchets permettrait la création d'un emploi.

La filière biomasse est de loin la filière renouvelable la plus créatrice d'emplois durables, bien plus que les filières éoliennes et solaires. De plus, tous ces emplois sont non délocalisables, ce qui leur confère un intérêt supplémentaire pour le développement des territoires.

Enfin, la filière bois énergie peut apporter une solution à la problématique de la gestion des déchets verts, que les territoires prennent en compte dans le cadre de leur plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

**Le développement de la filière bois énergie doit être encouragé dans le cadre de la PPE, en prenant en compte le potentiel de développement de cette source d'énergie prometteuse et durable, tant pour la sécurité d'approvisionnement que pour le développement des territoires.**

**La transition énergétique est l'occasion de valoriser toutes les ressources renouvelables disponibles et notamment celles qui sont programmables (hydroélectricité et biomasse), sans se limiter aux seules énergies renouvelables intermittentes.**

**Le bois énergie, assis sur une ressource nationale importante, a toute sa place dans le mix énergétique de demain. La PPE ne peut ignorer le potentiel de développement de cette filière.**

## LE MIX ÉNERGÉTIQUE DE DEMAIN DOIT ÊTRE ÉQUILIBRÉ ET REPOSER SUR TROIS PILIERS COMPLÉMENTAIRES : NUCLÉAIRE, ÉNERGIES RENOUVELABLES MAIS ÉGALEMENT GAZ NATUREL

Le gouvernement a récemment rappelé sa volonté de ne pas construire de nouveaux moyens de production thermique tel que les centrales à gaz. A ce titre, sur les cinq scénarii présentés par RTE dans son bilan prévisionnel, le gouvernement a souhaité que soient utilisés pour la discussion en atelier, les seuls scénarii Ampère et Volt. Cette orientation implique un recours significatif à la modulation du nucléaire et à l'effacement plutôt qu'au développement de moyens de production thermiques flexibles. Une telle position soulève plusieurs commentaires.

### LES CCGN : UNE SOLUTION COMPLÉMENTAIRE AUX ENR INTERMITTENTES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Il convient de rappeler que l'intermittence des énergies renouvelables peut être un élément de fragilisation de la sécurité d'approvisionnement. Avec leur développement croissant, le système électrique est soumis de plus en plus fréquemment aux nouveaux aléas que sont la force du vent et l'intensité du rayonnement solaire. Des changements météorologiques soudains peuvent impacter négativement la sécurité du système électrique.

Les Cycles Combinés au Gaz Naturel, qui ont l'avantage de pouvoir démarrer et monter à pleine charge en quelques minutes, représentent à ce titre une solution complémentaire efficace face aux ENR intermittentes. Le recours à ces centrales, en accompagnement des renouvelables, permet ainsi une meilleure diversification des risques pesant sur la sécurité d'approvisionnement.

**Un scénario envisageant le recours à de nouvelles capacités thermiques flexibles permettrait de concilier (1) des objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables, de sécurité d'approvisionnement et de sûreté du nucléaire, (2) tout en recherchant un optimum environnemental, technique et économique.**



## L'INSERTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE MIX ÉNERGETIQUE

Le développement des énergies renouvelables passe par leur intégration dans le mix énergétique et le système électrique français. Ceci passe notamment par une adaptation de la régulation des services d'équilibrage du système électrique favorable à cette intégration. Uniper suit et pilote déjà en temps réel, grâce à sa virtual power plant, la production des installations de production d'électricité renouvelable dont il achète la production et il serait en mesure de mobiliser ces capacités au service du système électrique français.

De plus, la transition énergétique passera par le rapprochement des producteurs d'énergies renouvelables et des consommateurs en permettant la contractualisation de fourniture d'électricité directe entre ces deux typologies d'acteurs. La PPE doit anticiper ces évolutions et prévoir l'adaptation des dispositifs de soutien au développement aux ENR pour permettre l'établissement de tels types de contrats. De plus, un tel schéma contractuel pourra représenter un instrument puissant au service de la transition énergétique, et ce sans mobiliser de subvention, tout du moins pour certaines énergies. Uniper, en tant que 3<sup>ème</sup> fournisseur des consommateurs électro-intensifs en France et acheteur majeur d'électricité renouvelable en France contribue activement à ces évolutions.

**La PPE doit organiser l'évolution du cadre de régulation tant pour favoriser l'intégration des énergies renouvelables au système électrique que pour permettre le développement de contrats directs entre producteurs et consommateurs.**

## LES CONDITIONS POUR UNE FERMETURE ANTICIPÉE DES UNITÉS CHARBON NE SONT PAS RÉUNIES

Le gouvernement a récemment annoncé sa volonté de réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre via la fermeture anticipée des dernières centrales charbon. Pourtant cette décision n'aura qu'un impact mineur sur les émissions de gaz à effet de serre du pays. De plus, cette décision se focalise sur les seules installations fonctionnant au charbon aux fins de produire de l'électricité sans préjudice des autres usages du charbon et du fioul, créant par là un risque élevé de discrimination.

Cette décision, largement relayée par les responsables politiques, soulève plusieurs commentaires.

### UN RISQUE POUR LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

La fermeture anticipée des dernières centrales charbon expose la France à un accroissement du risque de défaillance du système électrique, mettant ainsi en péril la sécurité d'approvisionnement en électricité. En particulier, elle suppose une haute disponibilité du parc nucléaire qui a pu faire défaut par le passé et risque de plus en plus fréquemment de faire défaut (avec notamment une incertitude sur les durées d'arrêt à l'occasion des maintenances décennales à venir). RTE a d'ailleurs souligné dans son bilan prévisionnel de 2017 que l'indisponibilité d'un réacteur nucléaire a un impact bien plus important sur la sécurité d'approvisionnement que celle d'une autre installation de production. Le

risque portant sur des installations de puissance plus importante (900 à 1.500 MW) et standardisées impliquant un risque « d'indisponibilités génériques » (caractéristiques techniques identiques pour tous les réacteurs d'un même palier). Une telle situation a déjà été observée durant l'hiver 2016-2017 suite à un contrôle générique de l'ASN.

### **UN RISQUE ÉCONOMIQUE POUR LES EXPLOITANTS TEL QU'UNIPER, POURTANT ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE**

La fermeture anticipée des dernières centrales à charbon priverait les exploitants de ces centrales du droit d'exercer une activité économique, et ce à travers une décision unilatérale des pouvoirs publics.

Cette décision menace Uniper France, qui a pourtant réalisé des investissements majeurs en France, convaincu de l'attractivité du marché français, pour contribuer à la transition énergétique (plus d'un milliard d'euros ces dix dernières années).

Elle éliminerait le seul concurrent européen significatif de l'opérateur historique sur le marché français de la production d'électricité.

### **UN RISQUE SOCIAL MAJEUR**

La fermeture des deux dernières unités charbon exploitées par Uniper entraînerait une diminution de plus de 50 % des capacités de production de l'entreprise en France, avec en conséquence un impact social majeur pour la moitié des salariés d'Uniper France, qui sont tous au statut des IEG. L'impact social serait particulièrement sensible sur les sites industriels où les deux tiers des emplois seraient concernés.

Or, aucun cadre n'est, à ce jour, prévu pour résoudre les questions sociales induites par cette décision. Il est donc nécessaire que des mesures d'accompagnement adaptées aux sites et aux bassins d'emplois touchés soient définies et que le cadre des IEG soit adapté pour être compatible avec ces mesures.

### **DES TERRITOIRES DÉJÀ FRAGILISÉS PAR LE PASSÉ**

Les bassins d'emploi où sont situées les centrales charbon exploitées par Uniper, Saint-Avold et Gardanne, ont été déjà lourdement impactées au cours des dernières décennies par la fermeture des mines. La fermeture des dernières centrales charbon aura un impact industriel majeur pour ces territoires qui devraient pouvoir bénéficier d'investissements nouveaux, de nature à arriver à maturité avant la fermeture des centrales charbon, ce qui constitue un défi considérable, tant en termes de délais que d'organisation et de moyens financiers à mettre en œuvre par les pouvoirs publics.

**Uniper est opposé au projet de fermeture anticipée des dernières centrales au charbon en France sans la mise en place d'un dispositif de soutien adéquat, juste et préalable.**

**Cette décision menace Uniper France, qui a pourtant réalisé des investissements majeurs (plus d'un milliard d'euros) pour contribuer à la transition énergétique en France. Elle pourrait porter un grave coup à l'attractivité de l'industrie française et à notre réputation chez notre premier partenaire économique et commercial.**

**Si cette décision devait être confirmée, l'Etat doit en assumer les conséquences en mettant en place un dispositif de soutien acceptable pour les entreprises concernées, les salariés et les territoires.**